

Mairie de Lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Convocation du : 30 / 11 / 2016

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, D. BRUNET, A. GUILLOT – SUDAN, J. MARCHAS, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE

Excusé : S. GILGENKRANTZ

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est validé.

1) Suivi des travaux Eau/Assainissement

- La commune a reçu une subvention supplémentaire pour la rénovation des canalisations d'eau potable de 184 105 € de la part de l'Agence de l'Eau ; c'est le montant maximal auquel elle pouvait prétendre.
- La remise en état de la chaussée se poursuit ; elle doit être achevée avant la fin de la semaine.
- L'entreprise PETTINI termine quelques raccordements sur le domaine privé.
- L'entreprise VAL TP réalise un déversoir d'orage pour la STEP du TREMBLAY, à la demande de l'Agence de l'Eau. Ce déversoir était initialement prévu au marché, mais n'avait pas été réalisé, à la demande de la Communauté de Communes du Haut Bugey (CCHB), responsable des travaux. L'entreprise doit encore poser de la bicouche chemin de l'Épine.
- STEP du TREMBLAY : L'employé communal, M. Hervé BRUNET, a été formé pour pouvoir assurer l'entretien de la STEP. Quelques réglages doivent encore être effectués. La STEP sera clôturée, et des espaces verts y seront aménagés au printemps.
- Les bacs de la commune sont alimentés par le trop-plein du réservoir. Un dysfonctionnement a été constaté au bac du four : l'eau arrive, mais ne monte pas dans la colonne. Celle-ci sera démontée pour trouver une solution au problème.
- L'eau potable est désormais acheminée du réservoir aux habitations par l'intermédiaire de la nouvelle conduite, le basculement depuis l'ancienne conduite ayant été effectué.
- De l'eau s'écoule au bas du talus dans lequel Mme PROTIÈRE fait paître ses chevaux. Une portion endommagée de la conduite d'évacuation des eaux pluviales a déjà été remplacée, mais cela n'a pas permis de résoudre le problème. L'origine de la coulée n'a pas pu être déterminée avec certitude ; une portion plus longue de la conduite sera néanmoins changée, sans certitude que cela suffise à stopper l'écoulement. La tranchée dans la chaussée n'ayant pas encore été refermée, il est également possible que la pose prochaine du revêtement (bicouche) limite les phénomènes d'infiltration.
- Une pré-réception des travaux est prévue vendredi 9 décembre.

2) Délibérations

- Modification des statuts de la CCHB : Le Conseil Municipal valide la prise de compétence « Équipements de loisirs à vocation communautaire » par la CCHB, qui complète sa compétence dans le domaine du développement touristique.
- Santé et sécurité au travail : Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par le Centre de Gestion, permettant à ce dernier de mener des inspections portant sur la santé et la sécurité

au travail. Elle permettra à la commune de bénéficier de conseils en la matière, et n'occasionnera aucun surcoût.

- Décisions modificatives : Certaines heures passées par les employés communaux, le maire et les adjoints pour le suivi des travaux, sont payées par les budgets annexes et remboursées au budget général, pour un montant d'environ 27 000 €.

Toutes ces délibérations sont prises à l'unanimité.

3) Vœux de la municipalité

M. le Maire présentera ses vœux au nom du conseil municipal à la population le dimanche 22 janvier 2017 à 11h, dans le hall de la mairie.

4) Projets de travaux 2017

La commune disposera d'environ 80 000 € sur le budget Investissement en 2017. La priorité sera donnée à la réfection du toit de la Poste, en raison de fuites importantes.

5) Prix de l'eau et de l'assainissement pour 2017

Pour permettre aux conseillers de se déterminer en connaissance de cause, M. le Maire présente un état des finances de la commune pour l'année 2016.

- Budget général : Les dépenses devraient se monter à environ 250 000 €, et les recettes à 275 000 € (en y incluant les 27 000 € versés depuis les budgets annexes pour le paiement des heures consacrées aux travaux). Le budget prévisionnel 2016 était équilibré à 275 000 €. La commune disposera donc de très peu de marge budgétaire en 2017. Le risque de déficit est à prendre en compte, sachant que les dotations de l'État continueront à baisser l'an prochain, et que la plupart des dépenses sont incompressibles.
- Budget Bois : Les dépenses se montent à 7 700 €, et les recettes à 32 000 €.
- Assainissement (Fonctionnement) : Les dépenses seront d'environ 20 000 €, et les recettes de 12 000 €. Le déficit de 8 000 € s'explique notamment par le paiement des heures des employés communaux consacrées au suivi des travaux. Le budget devrait néanmoins être équilibré en 2017, grâce notamment aux recettes générées par le paiement de la PFAC.
- Eau (Fonctionnement) : Les dépenses se monteront à 34 000 €, et les recettes à 64 000 €, soit un excédent de près de 30 000 €. Les dépenses devraient baisser en 2017, car il est prévu d'acheter moins d'eau au Valromey : en effet, les fuites vont fortement diminuer, sinon disparaître, grâce aux travaux réalisés cette année.
- Les sections Investissement des budgets Eau et Assainissement sont largement excédentaires, en raison des emprunts contractés et des subventions reçues, plus importantes que prévues. Il n'est cependant pas possible de virer de l'argent de la section Investissement vers la section Fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Maintenir le prix de l'assainissement à 1,10 € le m³ en 2017, pour la part communale (pour information, la part communautaire devrait passer en 2017 de 0,92 € à 1,202 € le m³)
- Baisse le prix de l'eau à 1,50 € le m³ en 2017 pour la part communale (à titre de rappel, ce prix était de 1,90 € en 2016).

6) Questions diverses

- Situation de trésorerie : La commune dispose à ce jour de 433 364,91 €.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il envisage de prendre un arrêté d'insalubrité visant le local du foot (des carreaux sont cassés, une fuite d'eau importante a été constatée). Ce local n'est plus utilisé par l'ESMCV.

Il écrira également un courrier à la CCHB pour rappeler que des particuliers ont été expropriés à l'initiative de l'ancienne CCCV, pour permettre au club de jouir du terrain de football de LANTENAY, et qu'à l'issue d'une procédure longue et douloureuse pour les personnes concernées, ce terrain reste sous-utilisé. Il demandera à la CCHB, désormais propriétaire du terrain, quelles sont ses intentions concernant le terrain de football de LANTENAY et le local attenant.

7) Comptes rendus de diverses réunions

- SIEA : Comme toutes les communes de l'Ain, LANTENAY sera raccordé au réseau LiAin en 2019, et pourra donc commencer à bénéficier du Très Haut Débit à cette date.
Par ailleurs, SFR et Orange ont déclaré qu'ils allaient proposer leurs services sur le réseau LiAin du SIEA.
Enfin, les perspectives financières du réseau LiAin s'améliorent sensiblement, en raison de taux d'emprunts très bas et des plusieurs subventions qui lui ont été accordées récemment.

Fin de la réunion à 21h45